

Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 23 février 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 39
Présents : 30
Excusés : 7
Non excusés : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT TROIS FEVRIER, à DIX-NEUF HEURES, les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 17 février 2026 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. GHOZELANE - Mme SHORT FERJULE - M. OUMARI - Mme PHONGPRIXA - M. TASD'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUEMOND - Mme GINEYS - M. ROUSSEAU - Maires adjoints

M. NZIMBU - Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme VENTURINI - M. FRISSON - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH - Mme HEUCLIN - M. DUMONT - M. JACQUOT - Mme TCHOULA NJIA - Mme TOUPANCE - M. RIBOLLA - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. TABUY - Mme CHAULIAGUET - M. BACHELEY - Mme PERRIER - M. NOVAIS - M. FOUBERT - M. LARGIER .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : M. BOURDELET - M. LEBOUCHER.

POUVOIRS :

M. TABUY	à	M. BECQUART
Mme CHAULIAGUET	à	Mme SHORT FERJULE
M. BACHELEY	à	Mme DEMARIA
Mme PERRIER	à	M. GHOZELANE
M. NOVAIS	à	Mme HEUCLIN
M. FOUBERT	à	Mme PHONGPRIXA
M. LARGIER	à	M. DUMONT

SECRETAIRE DE SEANCE : Sara SHORT FERJULE

SEANCE DU 23 FÉVRIER 2026

N°2026_02_23-10

Ref : Direction des ressources humaines

Objet: Modification du tableau des emplois

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU la délibération 2024-09-30-8 du 30 septembre 2024 établissant un tableau des emplois,

VU l'avis du Comité social territorial,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier le tableau des emplois en fonction de l'évolution des nécessités de service,

CONSIDERANT que les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité,

CONSIDERANT qu'en raison du principe de continuité de service il peut s'avérer nécessaire de pourvoir à des emplois vacants par le recrutement d'agent contractuel,

CONSIDERANT l'avis de la commission ressources du 11 février 2026,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

DECIDE de la suppression :

- de cinq emplois de médiateurs à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et adjoints territoriaux d'animation.
- d'un emploi de chargé des achats à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
- d'un emploi d'agent de restauration et de sécurisation d'écoles à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

DECIDE de la création :

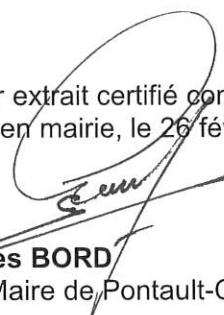
- de trois emplois de médiateurs à temps complet dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, des animateurs territoriaux, des adjoints administratifs territoriaux et adjoints territoriaux d'animation.
- de deux emplois de travailleurs sociaux PAEJ, à temps complet, dans le cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs.
- d'un emploi d'animateur PAEJ, à temps complet, dans le cadre d'emplois des animateurs territoriaux.
- un emploi de chargé des marchés publics à temps complet dans les cadres d'emplois des rédacteurs et des adjoints administratifs territoriaux.
- d'un emploi d'agent de sécurisation d'écoles à temps non complet (25 %) dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

AUTORISE le maire à recruter un agent contractuel sur ces postes en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et dans les conditions prévues aux articles L332-8 à L332-14 du Code général de la fonction publique.

DIT que les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 26 février 2026


Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260227-2026_02_23-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2026
Publication : 27/02/2026